

SOMMAIRE

DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE.....	2
SEANCE DU 13/06/2019	2
850DE1916N01 – PROTOCOLE D'ACCORD – TRANSFERT DES COMMERCES DE PROXIMITE	2
850DE1916N02 – RETROCESSION COMPETENCE CULTURE – REMISE DES EQUIPEMENTS DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS ET DE L'ECOLE DE MUSIQUE ACQUIS PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AUPRES DE LA COMMUNE DE DOMFRONT SUITE AU RETRAIT DE LA COMPETENCE CULTURE.....	2
850DE1916N03 – RETROCESSION COMPETENCE CULTURE – RESTITUTION DES LOCAUX DE LA MEDIATHEQUE MIS A DISPOSITION ET REMISE DES EQUIPEMENTS ACQUIS PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AUPRES DE LA COMMUNE DE CHAMPSECRET SUITE AU RETRAIT DE LA COMPETENCE CULTURE	2
850DE1916N04 – RETROCESSION COMPETENCE CULTURE – RESTITUTION DES LOCAUX DE LA MEDIATHEQUE MIS A DISPOSITION ET REMISE DES EQUIPEMENTS ACQUIS PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AUPRES DE LA COMMUNE DE LONLAY L'ABBAYE SUITE AU RETRAIT DE LA COMPETENCE CULTURE	2
850DE1916N05 – RETROCESSION COMPETENCE CULTURE – RESTITUTION DES LOCAUX DE LA MEDIATHEQUE MIS A DISPOSITION ET REMISE DES EQUIPEMENTS ACQUIS PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AUPRES DE LA COMMUNE DE DOMFRONT SUITE AU RETRAIT DE LA COMPETENCE CULTURE.....	2
850DE1916N06 – RETROCESSION COMPETENCE CULTURE – REMISE DES LOCAUX ET EQUIPEMENTS ACQUIS PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AUPRES DE LA COMMUNE DE SAINT BOMER LES FORGES SUITE AU RETRAIT DE LA COMPETENCE CULTURE.....	2
850DE1916N07 – RETROCESSION COMPETENCE CULTURE – RESTITUTION DES LOCAUX ET DES EQUIPEMENTS DU THEATRE MIS A DISPOSITION ET REMISE DES EQUIPEMENTS ACQUIS PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SUITE AU RETRAIT DE LA COMPETENCE CULTURE.....	2
850DE1916N08 – BILAN RPI CERISY – SAINT PIERRE D'ENTREMONT.....	2
850DE1916N09 – PARTICIPATION ECOLE SAINT JOSEPH.....	2
850DE1916N10 – PARTICIPATION ECOLE ANGE GARDIEN	3
850DE1916N11 – PARTICIPATION ECOLE SACRE CŒUR	3
850DE1916N12 – PARTICIPATION SIVOS CHAMPSECRET-DOMPIERRE	3
850DE1916N13 – RESULTAT MARCHE DECHETS.....	3
850DE1916N14 – TARIFS DES SERVICES PERISCOLAIRES EXTRASCOLAIRES.....	3
850DE1916N15 – TARIFS DES REPAS EXTERIEURS CDC	3
850DE1916N16 – REFACTURATION DES REPAS CUP AU SIVOS CHAMPSECRET-DOMPIERRE.....	3
850DE1916N17 – RESULTAT MARCHE CUISINE UNIQUE DE PROXIMITE.....	3
850DE1916N18 – DECHETTERIE DE DOMFRONT – ACQUISITION DE TERRAIN	3
850DE1916N19 – RESULTAT MARCHE DECHETTERIE DE DOMFRONT	3
850DE1916N20 – CONVENTIONS SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE L'EAU.....	4
850DE1916N21 – AMORTISSEMENT DES FONDS DE CONCOURS	4
850DE1916N22 – INDEMNISATION DES ELUS	4
850DE1916N23 – BUDGET GENERAL – COMPTE ADMINISTRATIF 2018.....	4
850DE1916N24 – BUDGET GENERAL – COMPTE DE GESTION 2018	4
850DE1916N25 – BUDGET GENERAL – DECISION MODIFICATIVE	4
850DE1916N26 – BUDGET GENERAL – BUDGET SIA FRENES-MONTSECRET – COMPTE DE CLOTURE	4
850DE1916N27 – BUDGET SPAC FRENES-MONTSECRET – COMPTE ADMINISTRATIF 2018	4
850DE1916N28 – BUDGET SPAC FRENES-MONTSECRET – COMPTE DE GESTION 2018.....	4
850DE1916N29 – BUDGET ASSAINISSEMENT – DECISION MODIFICATIVE.....	4
850DE1916N30 – EAU – CHATEAU D'EAU SAINT BOMER LES FORGES	4
850DE1916N31 – REPARTITION FPIC.....	4
850DE1916N32 – NON VALEURS PRODUITS IRRECOUVRABLES.....	4
850DE1916N33 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	4
850DE1916N34 – CANDIDATURE DU PARC NATUREL REGIONAL NORMANDIE-MAINE AU LABEL GEOPARC MONDIAL UNESCO	4
DECISIONS DU PRESIDENT	5
29/05/19.....	5
850DP19001ET	5

Délibérations du Conseil communautaire

Séance du 13/06/2019

850DE1916N01 – Protocole d'accord – Transfert des commerces de proximité

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise le Président à signer les protocoles d'accord avec les communes de Saint Pierre d'Entremont, Tinchebray Bocage (Frênes), Montsecret-Clairefougère (Montsecret) et Chanu et tous les documents nécessaires au transfert des commerces de proximité à ces communes.

850DE1916N02 – Rétrocession compétence culture – Remise des équipements de la maison des associations et de l'école de musique acquis par la Communauté de communes auprès de la commune de Domfront suite au retrait de la compétence culture

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Remet les biens acquis par elle-même et affectés à la Maison des associations et à l'école de musique à la commune de Domfront en Poiraise ; les immeubles ayant déjà été restitués avant la fusion suivant l'annexe 1,
- Autorise le Président à signer tout document à intervenir, notamment l'acte de cession.

850DE1916N03 – Rétrocession compétence culture – Restitution des locaux de la médiathèque mis à disposition et remise des équipements acquis par la Communauté de communes auprès de la commune de Champsecret suite au retrait de la compétence culture

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Constate le retour de la mise à disposition du bien « médiathèque » situé 5 rue Albert Christophe à la commune de Champsecret ainsi que l'emprunt,
- Autorise le Président à signer le procès-verbal de retour de mise à disposition de ce bien,
- Remet les biens acquis par elle-même et affectés à la « médiathèque » située 5 rue Albert Christophe à Champsecret à la commune de Champsecret,
- Autorise le Président à signer tout document à intervenir.

850DE1916N04 – Rétrocession compétence culture – Restitution des locaux de la médiathèque mis à disposition et remise des équipements acquis par la Communauté de communes auprès de la commune de Lonlay l'Abbaye suite au retrait de la compétence culture

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Constate le retour de la mise à disposition du bien « médiathèque » situé 5 Place Saint Sauveur à Lonlay l'Abbaye à la commune de Lonlay l'Abbaye,
- Autorise le Président à signer le procès-verbal de retour de mise à disposition de ce bien,
- Remet les biens acquis par elle-même et affectés à la « médiathèque » située 5 Place Saint Sauveur à Lonlay l'Abbaye à la commune de Lonlay l'Abbaye,
- Autorise le Président à signer tout document à intervenir.

850DE1916N05 – Rétrocession compétence culture – Restitution des locaux de la médiathèque mis à disposition et remise des équipements acquis par la Communauté de communes auprès de la commune de Domfront suite au retrait de la compétence culture

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Constate le retour de la mise à disposition du bien « médiathèque » et de ses équipements situés 36 rue du Docteur Barrabé à Domfront à la commune de Domfront en Poiraise,
- Autorise le Président à signer le procès-verbal de retour de mise à disposition de ces biens,
- Remet les biens acquis par elle-même et affectés à la « médiathèque » située 36 rue du Docteur Barrabé à Domfront à la commune de Domfront en Poiraise suivant l'annexe 1,
- Autorise le Président à signer tout document à intervenir, notamment l'acte de cession.

850DE1916N06 – Rétrocession compétence culture – Remise des locaux et équipements acquis par la Communauté de communes auprès de la commune de Saint Bômer les Forges suite au retrait de la compétence culture

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Remet les biens immeubles et meubles acquis par elle-même et affectés à la « salle culturelle » située rue des Ecoles à Saint Bômer les Forges à la commune de Saint Bômer les Forges ainsi que l'emprunt,
- Autorise le Président à signer tout document à intervenir, notamment l'acte de cession.

850DE1916N07 – Rétrocession compétence culture – Restitution des locaux et des équipements du théâtre mis à disposition et remise des équipements acquis par la Communauté de communes suite au retrait de la compétence culture

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Constate le retour de la mise à disposition du bien « théâtre » et de ses équipements situés Place de Burgwedel à Domfront à la commune de Domfront en Poiraise,
- Autorise le Président à signer le procès-verbal de retour de mise à disposition de ces biens,
- Remet les biens acquis par elle-même et affectés au « théâtre » situé Place de Burgwedel à Domfront à la commune de Domfront en Poiraise suivant l'annexe 1,
- Autorise le Président à signer tout document à intervenir, notamment l'acte de cession.

850DE1916N08 – Bilan RPI Cerisy – Saint Pierre d'Entremont

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve la dépense et la recette concernant le bilan 2017/2018 du RPI de Saint Pierre d'Entremont et Cerisy Belle Etoile.

850DE1916N09 – Participation école Saint Joseph

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité (1 abstention : Marcel Brionne),

- Approuve le versement de la participation à l'école privée Saint Joseph au profit de l'OGEC à hauteur de 101 669,39 €.
- Accepte le versement d'un acompte de 15 % de l'année N-1 dès janvier de l'année N,

- Accepte le versement d'un deuxième acompte de 15 % de l'année N-1 en mars de l'année N,
- Accepte le versement du solde de la participation (duquel sera déduit les 2 acomptes déjà versés en janvier et en mars) dès le vote du montant de la participation de l'année N.

850DE1916N10 – Participation école Ange Gardien

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité (1 abstention : Marcel Brionne),

- Approuve le versement de la participation à l'école privée de l'Ange gardien au profit de l'OGEC à hauteur de 100 231,68 € pour les charges scolaires et à hauteur de 27 439,20 € pour les charges liées à la garderie,
- Accepte le versement d'un acompte de 15 % de l'année N-1 dès janvier de l'année N,
- Accepte le versement d'un deuxième acompte de 15 % de l'année N-1 en mars de l'année N,
- Accepte le versement du solde de la participation (duquel sera déduit les 2 acomptes déjà versés en janvier et en mars) dès le vote du montant de la participation de l'année N.

850DE1916N11 – Participation école Sacré Cœur

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité (1 abstention : Marcel Brionne),

- Approuve le versement de la participation à l'école du Sacré Cœur à hauteur de 41 582,38 €,
- Accepte le versement d'un acompte de 15 % de l'année N-1 dès janvier de l'année N,
- Accepte le versement d'un deuxième acompte de 15 % de l'année N-1 en mars de l'année N,
- Accepte le versement du solde de la participation (duquel sera déduit les 2 acomptes déjà versés en janvier et en mars) dès le vote du montant de la participation de l'année N.

850DE1916N12 – Participation SIVOS Champsecret-Dompierre

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Prend acte de la participation de 92 247,34 € appelée en 2019 par le SIVOS de Champsecret – Dompierre,
- Accepte le versement d'un acompte de 15 % de l'année N-1 dès janvier de l'année N,
- Accepte le versement d'un deuxième acompte de 15 % de l'année N-1 en mars de l'année N,
- Accepte le versement du solde de la participation (duquel sera déduit les 2 acomptes déjà versés en janvier et en mars) dès le vote du montant de la participation de l'année N.

850DE1916N13 – Résultat marché déchets

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Prend acte de la décision de la commission d'appel d'offres qui a attribué les marchés de collecte, transfert, transport et traitement des déchets ménagers et assimilés conformément au tableau ci-dessus,
- Autorise le Président à signer les marchés correspondants,
- Autorise le Président à recourir à un marché négocié après publicité préalable et mise en concurrence pour les lots 2, 3 et 8,
- Valide les avenants présentés,
- Autorise le Président à signer l'avenant n°2 du lot 2 collecte en apport volontaire des ordures ménagères résiduelles (OMR) et entretien des conteneurs dédiés aux OMR du marché de collecte, transport et traitement des déchets ménagers et assimilés avec la Sté Véolia Propreté devenue Véolia Recyclage Valorisation Normandie pour un montant de 33 887,54 € HT, ce qui porte le montant du marché à 446 795,86 € HT (+ 8,21 %) et prolonge la durée de 4 mois du 1er juillet au 31 octobre 2019,
- Autorise le Président à signer l'avenant n°3 du lot 3 collecte en apport volontaire des recyclables secs (RS) et entretien des conteneurs dédiés aux RS du marché de collecte, transport et traitement des déchets ménagers et assimilés avec la Sté Véolia Propreté devenue Véolia Recyclage Valorisation Normandie pour un montant de 28 825,64 € HT, ce qui porte le montant du marché à 312 750,02 € HT (+ 10,15 %) et prolonge la durée de 4 mois du 1er juillet au 31 octobre 2019,
- Autorise le Président à signer l'avenant n°2 du lot 8 transport, tri et conditionnement des cartons du marché de collecte, transport et traitement des déchets ménagers et assimilés avec la Sté Véolia Propreté devenue Véolia Recyclage Valorisation Normandie pour un montant de 1 904,66 € HT, ce qui porte le montant du marché à 18 399,96 € HT (+ 11,55 %) et prolonge la durée de 4 mois du 1er juillet au 31 octobre 2019.

850DE1916N14 – Tarifs des services périscolaires extrascolaires

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Fixe les tarifs des services périscolaire et extrascolaire tels que présentés,
- Fixe les pénalités de retard sur les accueils à 10 € du ¼ heure,
- Dit qu'1 euro sera facturé si la réservation des services n'a pas été faite par les familles,
- Dit que cette pénalité d'1 € ne s'applique pas si le service est gratuit.

850DE1916N15 – Tarifs des repas extérieurs CDC

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Fixe le tarif des repas enfants pour des structures situées hors Communauté de communes de Domfront-Tinchebray Intercro à 3,90 €, pendant les vacances scolaires, sans livraison, au départ de la CUP de Saint Cornier des Landes.

850DE1916N16 – Refacturation des repas CUP au SIVOS Champsecret-Dompierre

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Sollicite le remboursement de 26 226 € auprès du SIVOS de Champsecret/Dompierre,
- Dit que le tarif du repas facturé au SIVOS Champsecret/Dompierre est de 3,60 €,
- Dit que la facturation sera trimestrielle.

850DE1916N17 – Résultat marché cuisine unique de proximité

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Prend acte du résultat de cette consultation.

850DE1916N18 – Déchetterie de Domfront – Acquisition de terrain

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide d'acquérir auprès de Monsieur Gérard Corvée la parcelle de terrain de 1 519 m² cadastrée BD 102 au prix de 5,50 € / m² soit un total de 8 354,50 € nécessaire aux travaux de mise en conformité de la déchetterie de Domfront en Poiraise,
- Autorise le Président à signer l'acte à intervenir chez le cabinet notarial de Domfront en Poiraise.

850DE1916N19 – Résultat marché déchetterie de Domfront

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Attribue le marché de travaux de la déchetterie de Domfront en Poiraise à la Société ROUTIERE PEREZ, pour un montant de 181 259,30 € HT soit 217 511,16 € TTC,
- Autorise le Président à signer le marché correspondant.

850DE1916N20 – Conventions Syndicat départemental de l'eau

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise le Président à signer ces deux conventions de partenariat avec le Syndicat Départemental de l'Eau et la Communauté de communes de Domfront-Tinchebray Interco pour le captage de Pont Herbout à Chanu et pour le captage de La Pommeraie à Le Ménil Ciboult/Tinchebray.

850DE1916N21 – Amortissement des fonds de concours

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Fixe la durée d'amortissement des fonds de concours versés par la Communauté de communes à 10 ans.

850DE1916N22 – Indemnisation des élus

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accepte le remboursement de frais de déplacement pour un montant de 372,14 € à Monsieur le Président.

850DE1916N23 – Budget général – Compte administratif 2018

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Vote le compte administratif général 2018 de Domfront – Tinchebray Interco.

850DE1916N24 – Budget général – Compte de gestion 2018

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Vote le compte de gestion 2018 du budget général établi par le trésorier qui est le reflet exact du compte administratif.

850DE1916N25 – Budget général – Décision modificative

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Vote la décision modificative n°2 du budget général 2019 telle que présentée.

850DE1916N26 – Budget général – Budget SIA Frênes-Montsecret – Compte de clôture

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Vote le compte gestion 2018 de clôture du SIA de Frênes - Montsecret établi par le trésorier.

850DE1916N27 – Budget SPAC Frênes-Montsecret – Compte administratif 2018

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Vote le compte administratif annexe 2018 du SPAC de Frênes – Montsecret.

850DE1916N28 – Budget SPAC Frênes-Montsecret – Compte de gestion 2018

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Vote le compte de gestion 2018 du budget SPAC Frênes-Montsecret établi par le trésorier qui est le reflet exact du compte administratif.

850DE1916N29 – Budget assainissement – Décision modificative

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Vote la décision modificative n°1 du budget assainissement collectif 2019 telle que présentée.

850DE1916N30 – Eau – Château d'eau Saint Bômer les Forges

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Prend acte de cette décision.

850DE1916N31 – Répartition FPIC

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Opte pour une répartition dérogatoire libre,
- Accepte que Domfront – Tinchebray Interco perçoive la somme 218 011 € au titre du FPIC 2019,
- Accepte que les communes perçoivent la somme totale de 238 529 €, répartie comme suit : Avrilly 1 662 € - Champsecret 13 848 € - Chanu 23 587 € - Domfront en Poiraise 41 551 € - Le Ménil Ciboult 2 016 € - Lonlay L'Abbaye 14 927 € - Moncy 9 287 € - Montsecret-clairefourgère 12 158 € - Saint Bomer les Forges 17 247 € - Saint Brice en Passais 2 613 € - Saint Christophe de Chaulieu 2 173 € - Saint Gilles des Marais 2 119 € - Saint Pierre d'Entremont 12 767 € - Saint Quentin les Chardonnetts 5 932 € et Tinchebray Bocage 76 642 €.

850DE1916N32 – Non valeurs produits irrécouvrables

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Constate sur le budget général en créances irrécouvrables la somme de 12 499,20 € admises en non-valeur par l'émission d'un mandat au compte 6541 et la somme de 4 158,13 € en créances éteintes par l'émission d'un mandat au compte 6542,
- Constate sur le budget SPAC de Chanu en créances irrécouvrables la somme de 643,11 € en créances éteintes par l'émission d'un mandat au compte 6542.

850DE1916N33 – Subventions aux associations

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Vote l'ensemble des subventions présentées,
- Dit que la CDC d'Andaine Passais remboursera sa participation au RAM BOCEDO au prorata du nombre d'assistantes maternelles sur le territoire de l'ex CDC du Bocage de Passais,
- Précise que les subventions accordées au PETR du Bocage, à la mission locale, à Initiative Orne sont votées à l'habitant.

850DE1916N34 – Candidature du Parc Naturel régional Normandie-Maine au label Géoparc mondial Unesco

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Apporte son entier soutien au Parc naturel régional Normandie Maine dans sa démarche pour l'obtention du label Géoparc mondial UNESCO.

Décisions du Président

29/05/19

850DP19001ET

Monsieur Bernard SOUL, agissant en qualité de Président de la Communauté de communes de Domfront-Tinchebray Interco et conformément aux dispositions de la délégation de pouvoir qui lui a été donné par le Conseil communautaire en date du 19 juillet 2017, en vertu des dispositions des articles L.5211-10, du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir pris connaissance des propositions établies par la Banque Postale,

DECIDE

Article 1^{er}

Pour financer les travaux du château d'eau de la commune de Saint Bômer les Forges, la Communauté de communes de Domfront-Tinchebray Interco décide de contracter auprès de la Banque Postale, 115 rue de Sèvres – 75275 PARIS CEDEX 06, un emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant : 288 000 €
- Durée : 20 ans
- Taux nominal : 1.19 % - taux Fixe
- Taux effectif global : 1.20 %
- Périodicité : Trimestrielle – échéances constantes : 4 050,70 €
- Commission d'engagement : 0.10 % du montant du prêt

Article 2

Monsieur le Président est autorisé, en vertu de la délégation ci-dessus décrite, à signer le contrat relatif à cet emprunt et à procéder aux versements et remboursements des fonds dudit prêt.

Article 3

La Communauté de communes de Domfront-Tinchebray Interco décide que le remboursement du présent emprunt s'effectuera dans le cadre de la procédure de débit d'office et selon le principe de règlement sans mandatement préalable.
